

[Accueil](#)[Présentation](#)[Campagnes](#)[Synergies](#)[Contacts & participer](#)[Accueil >> Angles d'ATTAC >> 85 Angles d'Attac No 85, juin 2012](#)

Initiative pour un revenu de base inconditionnel

Une initiative fédérale demandant l'introduction d'un revenu de base inconditionnel (RBI) a récemment été lancée par un comité indépendant de toute force politique. Son principe est simple : chaque personne toucherait une somme minimale (autour de 2'500 francs par adulte dès 18 ans, soit le montant maximal de l'aide sociale et 625 francs par enfant), qu'elle travaille ou non.

Ce revenu remplacerait toutes les prestations sociales qui s'avèreraient inférieures à cette somme (assurance-chômage, retraite, allocations familiales, rentes d'invalidité). Celles et ceux qui souhaiteraient augmenter leur pécule en exerçant une activité professionnelle lucrative, seraient bien sûr libres de le faire.

Une revalorisation des activités alternatives au travail rémunéré

Avec le revenu de base, les besoins vitaux sont couverts pour tous les membres de la société. Personne n'a plus à craindre une perte complète de moyens - le revenu de base est là, que l'on travaille ou pas, que l'on dispose de fortune ou pas, du premier jusqu'au dernier jour de la vie. Ainsi, le revenu de base devient la forme économique du droit à l'existence. Ceci est d'autant plus important dans une économie de plus en plus automatisée et flexible. Le revenu de base promeut le travail choisi, qu'il soit rémunéré ou non.

C'est une profonde remise en cause du modèle de société actuel qui place le travail comme seul moyen d'existence digne dans une société où tout se vend et s'achète.

Depuis une quarantaine d'années, nos sociétés sont entrées dans une crise permanente. Le plein emploi n'est plus garanti et, avec la flexibilisation du travail, de plus en plus de personnes se retrouvent « à la marge ». Le système actuel tente de pallier à cette situation par toute une série de prestations sociales. Selon les initiants, le revenu de base inconditionnel permettrait d'atteindre le même but de façon plus simple. Les économies réalisées dans les prestations complémentaires, l'assistance sociale ou dans les assurances sociales permettraient de financer une partie du RBI. Une augmentation des impôts financerait le solde.

Les critiques à l'initiative

Certains craignent que le RBI ne serve de subvention aux entreprises : celles-ci n'auraient plus besoin de payer des salaires corrects, le revenu de l'employé-e étant garanti par le RBI. Le syndicat SYNA y voit au contraire un renforcement de la position de la population active : les travaux simples ou actuellement mal payés devront obligatoirement être mieux rémunérés. Le RBI engendrera une véritable garantie de revenu qui contribuera à éradiquer la pauvreté et à renforcer la dignité de la personne.

Pas un substitut des assurances sociales

L'AVS s'intègre parfaitement dans un revenu de base de 2'500 francs. Toutefois, il y a de nombreux droits légitimes dans l'Etat social qui vont au-delà du montant du RBI et qu'il faut absolument préserver. Le RBI devrait être un complément indispensable qui ne se substitue en aucun cas aux assurances sociales existantes. L'initiative ne dit rien à ce propos.

Rien ne garantit que l'éventuelle application concrète du RBI ne devienne une mesure d'économie de l'Etat social. L'initiative ne permet pas de faire l'économie des luttes sociales et syndicales nécessaires pour un nouveau partage de la richesse qui aille dans la bonne direction.

On retiendra que l'initiative propose une utopie attirante. L'importance des richesses dégagées par nos sociétés industrielles et productivistes rend possible le découplage des besoins existentiels et du travail rémunéré. Elle esquisse une alternative à une société basée sur la croissance. Nos lecteurs choisiront par eux-mêmes s'ils choisissent de soutenir l'initiative malgré les incertitudes qui l'entourent.

Michel Pellaton

Pour en savoir plus, consulter notamment :

A propos de cet article

Mis en ligne le 11 juin 2012

[Au format d'impression :](#)



Sur notre site

[Articles sur le même sujet :](#)

- [De la fin du salariat au Citoyen du monde 85 Angles d'Attac No 85, juin 2012](#)
- [Un salaire minimum pour tous ! Actualité](#)
- [Un salaire minimum pour tous ! 76 Angles d'Attac No 76, février 2011](#)
- [Des salaires équitables pour tous 76 Angles d'Attac No 76, février 2011](#)
- [Le revenu garanti : une alternative sociopolitique 56 Angles d'Attac No 56, novembre 2008](#)

Dans les pages 85 Angles d'Attac No 85, juin 2012

[Les autres articles :](#)



- [Rio +20 : nous ne voulons pas abandonner la planète au capitalisme vert](#)
- [Concept Negawatt - réaction](#)
- [De la fin du salariat au Citoyen du monde](#)
- [Initiative pour un revenu de base inconditionnel](#)
- [Le masculinisme est-il accessible à la raison ?](#)
- [NON ! Les violences sexuelles ne seront jamais « glamour » !](#)

Retour aux pages 85 Angles d'Attac No 85, juin 2012

Pour en savoir plus, consultez notamment :

- ▶ Le site de l'initiative : www.inconditionnel.ch
- ▶ Le débat sur le revenu de base paru dans le Courrier du 1er mai 2012 : [PDF](#)
- ▶ *Le revenu garanti : une alternative sociopolitique*, article paru dans Angles d'Attac No 56, novembre 2008

2012

HAUT DE PAGE

Copyleft (L) ATTAC-Suisse 1205 Genève - Tel: ++41 22 800 10 suisse@attac.org

Reproduction autorisée en mentionnant l'adresse du site internet <http://www.suisse.attac.org/>

Site réalisé avec [SPIP](#)

article-17z